

Douzième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 12<sup>e</sup> jour d'avril 1999 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Yvon Pineault, Micheline Sauvé.

Monsieur le commissaire Réjean Bessette se joint à la réunion à 19 h 40.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;  
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;  
Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;  
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;  
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;  
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;  
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;  
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;  
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;  
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences : Messieurs les commissaires : Bernard Petit et Claude St.Pierre.

#### **01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

#### **02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

HR 99.04.12  
001 Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 04.6 Nomination des délégués et substituts à l'assemblée générale de la FCSQ
- 04.7 Nomination d'un délégué au conseil d'administration de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC)
- 12.2 Correspondance – école Beaulieu
- 12.3 Festival des Harmonies
- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mars 1999 (document SG 99.04.12-04.1)
- 04.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 15 mars 1999 (document SG 99.04.12-04.2)
  - Suivi au procès-verbal

- 04.3 Correspondance
- 04.4 Désignation des représentants du secteur de l'éducation au Conseil électoral du C.L.D.  
« Au cœur de la Montérégie »
- 04.5 Adoption de la structure administrative des cadres d'école
- 06.1 Rapport de clientèle adulte au 15 mars 1999 (document EA 99.04.12-06.1)
- 08.1 Démissions
- 08.2 Engagements
- 08.3 Congé sabbatique à traitement différé
- 08.4 Congés sans traitement
- 08.5 Affectation des cadres d'écoles
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 17 mars 1999 (document RF 99.04.12-09.1)
- 10.1 Adjudication de contrats :
  - 10.1.1 Entretien des gazons (3 ans) (document RM 99.04.12-10.1.1)
  - 10.1.2 Travaux de peinture (document RM 99.04.12-10.1.2)
  - 10.1.3 Climatisation de locaux (document RM 99.04.12-10.1.3)
- 11. Commissaires-parents
- 12.1 Festival de théâtre – école secondaire P.-G.-Ostiguy (document DG 99.04.12-12.1)
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

### 03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Michel Aerts s'informe :

- sur l'application de l'article 490 de la Politique administrative et salariale, applicable aux cadres;
- sur la possibilité de retrouver sur le bulletin scolaire le pourcentage du groupe.

Madame Sophie Brière, enseignante à l'Éducation des adultes, souligne les inconvénients pour les adultes si un changement d'horaire au niveau des élèves du secondaire était accepté.

#### 04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 8 MARS 1999 (Document SG 99.04.12-04.1)

HR 99.04.12  
002

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mars 1999 soit adopté, tel que déposé.

Adopté unanimement.

#### 04.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 15 MARS 1999 (Document SG 99.04.12-04.2)

HR 99.04.12  
003

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 15 mars 1999, avec la correction suivante :

On devrait lire au point 08.2 CONGÉ SANS TRAITEMENT

Considérant le motif santé :

HR 99.03.15  
021

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, soit accordé à madame Monique Bourdeau, conseillère en gestion de personnel, à compter du 20 septembre 1999 jusqu'au 30 juin 2000.

Adopté unanimement.

▪ SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 15 mars 1999.

04.3 CORRESPONDANCE

- Conseil d'établissement école Henryville : école de cycle.
- Ministère de l'Éducation : accusé réception – demande d'allocation pour ajouts d'espaces.
- Comité régional de la Montérégie : accord sur la nomination de monsieur Louis-Charles Fontaine, à titre de responsable du soutien à l'administration de la confessionnalité scolaire.
- Conseil d'établissement école Aux-Quatre-Vents : demande de modification à la politique d'admission et d'inscription des élèves.
- Monsieur Jean-Pierre Charbonneau, député de Borduas, accusé réception : demande de division du territoire.
- Conseil d'établissement école Laflamme : demande de relocalisation des classes de l'adaptation scolaire.
- Conseil d'administration du CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu – entente de partenariat avec la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

04.4 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION AU CONSEIL ÉLECTORAL DU C.L.D. « AU CŒUR DE LA MONTÉRÉGIE »

HR 99.04.12  
004

Il est proposé par madame Monique Brière :

De recommander aux représentants du C.L.D. « Au cœur de la Montérégie » les candidatures de monsieur François Lafortune, directeur à l'école Paul-Germain-Ostiguy, et de monsieur André Messier, directeur de l'école Mgr-Euclide-Théberge, pour occuper les postes réservés au secteur de l'éducation.

Adopté unanimement.

04.5 ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES D'ÉCOLE

HR 99.04.12  
005

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que, sous réserve d'une mise en application progressive, la structure administrative relative aux cadres d'école et de centre, soit adoptée telle que définie ci-après :

1) École primaires

- Écoles de moins de 225 élèves :

un directeur avec charge d'enseignement ou une autre tâche compatible avec sa fonction.

- Écoles Aux-Quatre-Vents, Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville), Saint-Eugène et Saint-Vincent :

un directeur et un directeur adjoint.

- Autres écoles :

un directeur.

## 2) Écoles secondaires et Centres

- Écoles Docteur-Alexis-Bouthillier, Félix-Gabriel-Marchand, Marguerite-Bourgeois et Beaulieu :

un directeur et un directeur adjoint.

- Écoles Paul-Germain-Ostiguy et Mgr-Euclide-Théberge :

un directeur et deux directeurs adjoints.

- École polyvalente Marcel-Landry :

un directeur, quatre directeurs adjoints et un adjoint administratif.

- École Marie-Rivier :

un directeur et un directeur adjoint.

- École et Centre Chanoine-Armand-Racicot :

un directeur, trois directeurs adjoints, deux directeurs adjoints de centre et un adjoint administratif.

- École Professionnelle de Métiers :

un directeur et un adjoint administratif.

- Centre La Relance :

un directeur avec charge d'un ou de plusieurs sous-centres.

Monsieur Noël L'Écuyer demande le vote :

Ont voté pour : mesdames et messieurs Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Yvon Pineault, Micheline Sauvé.

Ont voté contre : mesdames et messieurs Pierre Boudreau, Magda Farès, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer.

Pour : 13

Contre : 4

Adopté majoritairement.

Monsieur Pierre Boudreau et madame Thérèse Lasnier demandent que l'on inscrive leur dissidence.

04.6 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

HR 99.04.12  
006

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que les commissaires dont les noms suivent, agissent à titre de délégués officiels de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la FCSQ.

Mesdames et messieurs : Nicole Devost, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Nicole Mongeon-Guay, Thérèse Lasnier, Gilles Loiselle, Claude St.Pierre.

Que les commissaires dont les noms suivent, agissent à titre de substituts :

Messieurs François Blais, Bernard Petit.

Adopté unanimement.

04.7 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS DU HAUT-RICHELIEU (SPEC)

HR 99.04.12  
007

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que madame Michelle Laporte soit déléguée pour siéger au conseil d'administration de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu.

Adopté unanimement.

06.1 RAPPORT DE CLIENTÈLE ADULTE AU 15 MARS 1999 (Document EA 99.04.12-06.1)

Monsieur Wasfi Daoud, directeur du Service de l'enseignement, Éducation des adultes et Formation professionnelle, dépose et commente le rapport de la clientèle adulte au 15 mars 1999.

08.1 DÉMISSIONS

HR 99.04.12  
008

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Robert Valiquette, enseignant à la polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
009

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Benoit Sylvain, directeur à l'école Sacré-Cœur (Iberville), soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
010

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de madame Lise Dussault, orthophoniste à l'école Pointe-Olivier, soit acceptée à compter du 15 mars 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
011

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Hélène Lamontagne, surveillante d'élèves 10 heures et moins semaine à l'école Hamel, soit acceptée à compter du 23 mars 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
012

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de madame Annie Benoît, directrice adjointe à l'école Mgr-Euclide-Théberge, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

## 08.2 ENGAGEMENTS

HR 99.04.12  
013

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Carl Tremblay soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 18 – informatique, à l'école Mgr-Euclide-Théberge, à compter du 8 mars 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
014

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

De confirmer l'engagement de madame Josette Poliquin au poste de directrice d'école primaire à l'école Hamel et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 1998.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
015

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De confirmer l'engagement de monsieur Raynald Goulet dans un poste de directeur adjoint d'école secondaire, à l'école polyvalente Marcel-Landry et ce, à compter du 19 avril 1999.

Adopté unanimement.

## 08.3 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

HR 99.04.12  
016

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à monsieur Michel Rochette, ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles, selon les modalités définies ci-après :

- plan de quatre ans pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1999 au 1<sup>er</sup> novembre 2003;
- pourcentage du traitement : 87,5% ;
- congé sabbatique : 1<sup>er</sup> mai 2003 au 1<sup>er</sup> novembre 2003.

Adopté unanimement.

#### 08.4 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif « réorientation de carrière »;

HR 99.04.12  
017

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Isabelle Marceau, orthopédaogoue aux écoles Saint-Eugène et Saint-Blaise.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « réorientation de carrière »;

HR 99.04.12  
018

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Diane St-Hilaire, directrice adjointe à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « éducation de ses enfants »;

HR 99.04.12  
019

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Qu'un congé sans traitement équivalent à quarante pour cent (40 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Josée Denis, secrétaire d'école, à l'école Saint-Gérard.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 99.04.12  
020

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour l'année scolaire 1999-2000, soit accordé à madame Pierrette Roy-Bernier, préposée aux élèves handicapés, à l'école Marie-Rivier.

Adopté unanimement.

#### 09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 17 MARS 1999 (Document RF 99.04.12-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 17 mars 1999, pour un montant de 3 719 845,38 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Micheline Sauvé.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS :

10.1.1 ENTRETIEN DES GAZONS (3 ANS) (Document RM 99.04.12-10.1.1)

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Les Entreprises L.G. Gendron Inc., l'entretien des gazons pour une période de trois (3) ans aux montants de :

28 125,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 1999;  
28 125,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2000;  
28 125,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2001;

pour les écoles apparaissant au document RM 99.04.12-10.1.1 déposé en annexe.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Entretien B.A.G., l'entretien des gazons pour une période de trois (3) ans aux montants de :

5 300,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 1999;  
5 300,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2000;  
5 300,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2001;

pour les écoles apparaissant au document RM 99.04.12-10.1.1 déposé en annexe.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Gazon Perfection, l'entretien des gazons pour une période de trois (3) ans aux montants de :

3 470,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 1999;  
3 470,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2000;  
3 470,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2001;

pour les écoles apparaissant au document RM 99.04.12-10.1.1 déposé en annexe.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Verdura Enr., l'entretien des gazons pour une période de trois (3) ans aux montants de :

450,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 1999;  
450,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2000;  
450,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2001;

pour les écoles apparaissant au document RM 99.04.12-10.1.1 déposé en annexe.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Excavation Michel, l'entretien des gazons pour une période de trois (3) ans aux montants de :

854,77 \$ (taxes en sus) pour l'année 1999;  
854,77 \$ (taxes en sus) pour l'année 2000;  
854,77 \$ (taxes en sus) pour l'année 2001;

pour les écoles apparaissant au document RM 99.04.12-10.1.1 déposé en annexe.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Les Entreprises Sylvain Taillieu, l'entretien des gazons pour une période de trois (3) ans aux montants de :

3 845,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 1999;  
3 917,90 \$ (taxes en sus) pour l'année 2000;  
4 000,34 \$ (taxes en sus) pour l'année 2001;

pour les écoles apparaissant au document RM 99.04.12-10.1.1 déposé en annexe.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Adams Tonte de Parterre Enr., l'entretien des gazons pour une période de trois (3) ans aux montants de :

2 425,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 1999;  
2 425,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2000;  
2 425,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2001;

pour les écoles apparaissant au document RM 99.04.12-10.1.1 déposé en annexe.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Les Entreprises Barry, l'entretien des gazons pour une période de trois (3) ans aux montants de :

1 857,05 \$ (taxes incluses) pour l'année 1999;  
1 857,05 \$ (taxes incluses) pour l'année 2000;  
1 857,05 \$ (taxes incluses) pour l'année 2001;

pour les écoles apparaissant au document RM 99.04.12-10.1.1 déposé en annexe.

Adopté unanimement.

#### 10.1.2 TRAVAUX DE PEINTURE (Document RM 99.04.12-10.1.2)

HR 99.04.12  
022

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder, aux plus bas soumissionnaires conformes, les contrats de peinture pour les écoles apparaissant au document RM 99.04.12-10.1.2 déposé en annexe ;

Service de Peinture Eric :	11 418,50 \$ (taxes en sus);
J.K. Peinture :	32 212,00 \$ (taxes en sus);
Entr. Léo Ouellet :	3 425,00 \$ (taxes en sus);
Entr. Maurice Mercier :	3 200,00 \$ (taxes en sus);
Pierre Lafond Inc. :	650,00 \$ (taxes en sus);

Adopté unanimement.

#### 10.1.3 CLIMATISATION DE LOCAUX (Document RM 99.04.12-10.1.3)

HR 99.04.12  
023

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Plomberie Carillon Inc., au montant de 23 5000 \$ (taxes icluses), le contrat pour les travaux de climatisation des classes d'informatique aux écoles Beaulieu et Dr-Alexis-Bouthillier.

Adopté unanimement.

### 11. COMMISSAIRES-PARENTS

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires par madame et monsieur les commissaires-parents.

#### 12.1 FESTIVAL DE THÉÂTRE – ÉCOLE SECONDAIRE P.-G.-OSTIGUY (Document DG 99.04.12-12.1)

Dépôt du programme du Festival de théâtre de l'école P.-G. Ostiguy qui se tiendra du 13 au 23 avril 1999.

## 12.2 CORRESPONDANCE – ÉCOLE BEAULIEU

- Joannie Rochon et Francesca Haché, de l'école Beaulieu, ont été sélectionnées pour participer à l'Expo Sciences provinciale qui se tiendra à Sorel à compter du 14 avril.
- L'école Beaulieu a été sélectionnée parmi les écoles de toutes les régions du Québec, comme finaliste au concours Théâtre Musical. L'élève gagnante, Catherine Alix, était accompagnée au piano par Dantonio Pisano.

Le Conseil des commissaires demande que des félicitations soient envoyées à ces élèves.

## 12.3 FESTIVAL DES HARMONIES

Madame Suzanne Tremblay informe les membres du Conseil des commissaires que le Festival des Harmonies aura lieu le 8 mai 1999.

HR 99.04.12  
024

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que le Conseil des commissaires suspende ses travaux afin de siéger à huis clos. Il est 21 h 30.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
025

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que le Conseil des commissaires reprenne ses travaux en assemblée publique. Il est 22 h 00.

Adopté unanimement.

## 08.4 CONGÉ SANS TRAITEMENT

HR 99.04.12  
026

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Que la demande de congé sans traitement équivalent à quarante pour cent (40 %) de sa tâche régulière de travail, soit refusée à madame Josée Yelle, agente de bureau classe 1, au Service du secrétariat général pour la raison suivante :

- impossibilité d'assurer une continuité dans le traitement des dossiers d'archives sans transmission d'information.

Adopté unanimement.

## 08.5 AFFECTATION DES CADRES D'ÉCOLES

HR 99.04.12  
027

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que madame Louise Pilote, directrice à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, soit affectée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au poste de directrice à l'école Notre-Dame-de-Lourdes à Iberville.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
028

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette:

Que monsieur Denis Bergeron, directeur aux écoles Saint-Sébastien et Henryville, soit affecté à compter du 14 avril 1999 au poste de directeur à l'école Sacré-Coeur à Iberville.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
029

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que monsieur Carol Brassard, directeur à l'école de l'Amitié, soit affecté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au poste de directeur à l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
030

Il est proposé par madame Nicole Devost :

Que madame Colette Mailloux, directrice à l'école Jeanne-Mance, soit affectée à compter du « date à déterminer » au poste de directrice adjointe à l'école Aux-Quatre-Vents.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
031

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que monsieur François Lafortune, directeur par intérim à l'école Paul-Germain-Ostiguy, soit affecté à compter du 12 avril 1999 au poste de directeur à cette même école.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
032

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que madame Jocelyne Tremblay, directrice à demi-temps à l'école Saint-Jacques-le-Mineur et directrice adjointe à demi-temps à l'école Aux-Quatre-Vents, soit affectée à compter du « date à déterminer » au poste de directrice avec charge d'enseignement ou autre tâche à l'école Saint-Jacques-le-Mineur.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
033

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que monsieur Yves Bédard, directeur aux écoles Alberte-Melançon et Saint-Blaise, soit affecté à compter du « date à déterminer » au poste de directeur à l'école Saint-Blaise.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
034

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

Que monsieur Yves Légère, directeur adjoint aux écoles Marie-Rivier et Saint-Eugène, soit affecté à compter du « date à déterminer » au poste de directeur adjoint à l'école Marie-Rivier.

Adopté unanimement.

HR 99.04.12  
035

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement.

\_\_\_\_\_  
LA PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL